

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**

19 septembre 2017
Français
Original : anglais et français

Soixante-huitième session
Genève, 2-6 octobre 2017

**Actualisation des opérations du HCR en Asie et dans le
Pacifique**

A. Analyse de la situation, y compris les nouveaux développements

Quelque 9,5 millions de personnes relevaient de la compétence du HCR en Asie et dans le Pacifique au 31 juillet 2017, dont 3,7 millions de réfugiés, 2,4 millions de déplacés internes et 1,6 million d'apatrides. Malgré la générosité et les bonnes pratiques évidentes dans toute la région, seuls 20 de ses 45 pays et territoires avaient adhéré à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à son Protocole de 1967, situation qui pose des problèmes en termes de protection et de solutions pour les réfugiés.

Les Afghans sont restés la population réfugiée la plus importante relevant de la compétence du HCR en Asie et dans le Pacifique. On compte en tout plus de 2,2 millions de réfugiés afghans dans le monde entier, la grande majorité étant accueillie au Pakistan et en République islamique d'Iran. Ces deux pays fournissent une protection et une assistance aux réfugiés afghans depuis près de quatre décennies. L'instabilité des conditions de sécurité en Afghanistan continue à provoquer des déplacements, plus de 192 000 personnes ayant été contraintes de fuir leur foyer au cours des huit premiers mois de 2017. Plus de la moitié de ces personnes déplacées avaient moins de 18 ans.

La République islamique d'Iran a continué à étendre l'accès des réfugiés aux soins de santé à travers le régime d'assurance santé publique universelle soutenu par le HCR. Fin juillet 2017, quelque 125 700 réfugiés étaient affiliés à ce régime, qui leur donne accès au même niveau de services que les ressortissants iraniens. À la suite du décret présidentiel sur l'égalité des chances dans l'éducation promulgué l'an dernier, 400 000 enfants afghans et irakiens, dont 46 000 dépourvus de documents, ont été inscrits à l'école en République islamique d'Iran.

La deuxième source de déplacement la plus importante en Asie et dans le Pacifique a été le Myanmar, où le conflit force les personnes à fuir l'intérieur du pays et au-delà des frontières depuis plus de 30 ans. Fin 2016, on comptait plus de 490 000 réfugiés du Myanmar, la majorité étant abrités au Bangladesh (276 200), en Thaïlande (102 600), en Malaisie (87 000) et en Inde (15 600). Si une conférence historique a été organisée en mai 2017 pour tenter de lever les obstacles au processus de paix au Myanmar, un certain nombre de problèmes majeurs sont toujours non résolus.

Pour lutter contre les causes profondes de la violence dans la région, le Gouvernement du Myanmar a nommé une Commission consultative pour l'État de Rakhine en septembre 2016, dirigée par l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan. La commission a présenté son rapport final le 23 août 2017¹, recommandant des mesures

¹ Disponible [en anglais] à :
http://www.rakhinecommission.org/app/uploads/2017/08/FinalReport_Eng.pdf.

urgentes et durables dans un certain nombre de domaines pour prévenir la violence et promouvoir la réconciliation. Le 25 août 2017, des groupes armés non étatiques ont lancé une série d'attaques contre les forces de sécurité gouvernementales dans le nord de l'État de Rakhine. Au 19 septembre 2017, on estime à 415 000 le nombre de personnes ayant fui au Bangladesh voisin pour échapper à la violence qui a suivi. Le HCR apprécie le rôle qu'a joué le Bangladesh en accueillant les réfugiés du Myanmar. L'Organisation travaille avec les autorités locales et d'autres partenaires afin de fournir une protection et une assistance vitale aux nouveaux arrivants, notamment par la distribution d'articles de secours.

B. Progrès et problèmes pour atteindre les priorités stratégiques globales

Préserver l'accès à la protection et à l'asile

Le HCR a continué à procéder à la détermination du statut de réfugié dans les pays dépourvus de procédures d'asile nationales et à promouvoir des systèmes tenant compte de la protection. Au Pakistan, le gouvernement a adopté une politique globale sur le rapatriement volontaire et la gestion des réfugiés afghans en février 2017, prolongeant la validité des cartes attestant du droit de résidence jusqu'à la fin 2017. Cette politique prévoit l'adoption d'un projet de loi sur les réfugiés et la création de régimes de gestion de l'asile et de la migration, avec notamment des visas pour les réfugiés afghans ayant un profil spécifique. Conformément à cette politique, le gouvernement a lancé un programme de six mois en juillet 2017 pour enregistrer les Afghans dépourvus de documents. Le HCR a salué cette initiative et travaille à sa mise en œuvre avec le gouvernement.

Pour la dix-huitième série de prêts (2017-19) depuis la création du dispositif de prêts à conditions préférentielles, l'allocation de l'Association internationale de développement de la Banque mondiale a inclus 14 milliards de dollars E.-U. pour les États fragiles et affectés par un conflit et un volet spécial de 2 milliards de dollars E.-U. pour les pays qui accueillent des réfugiés. Le HCR a travaillé en étroite collaboration avec la Banque mondiale pour obtenir qu'une partie du financement alloué aux pays qui accueillent des réfugiés aide le Pakistan en allégeant la pression pesant sur les services et les infrastructures des communautés hôtes.

En Asie centrale, un certain nombre de changements positifs ont été apportés aux lois sur les réfugiés et la citoyenneté. En juin 2017, le HCR s'est félicité de l'adoption au Turkménistan d'une loi sur les réfugiés qui inclut des formes de protection temporaires et complémentaires, établit un mécanisme d'orientation clair pour l'accès aux procédures d'asile, définit les responsabilités des différentes instances gouvernementales et améliore les mécanismes de protection de l'enfant. En juin 2017 également, l'Ouzbékistan a promulgué un décret exposant les procédures d'octroi de l'asile politique.

Inquiet face aux réponses apportées par certains États à l'amplification des mouvements mixtes par la mer dans la région, et en particulier par les rapports faisant état de bateaux ayant été repoussés en mer et autres mesures dissuasives et punitives, l'Organisation a réitéré son appel demandant aux États de respecter le droit international des réfugiés et le droit international relatif aux droits de l'homme, y compris le principe de non-refoulement. Le Haut Commissaire a demandé à l'Australie de mettre fin à sa pratique du traitement des dossiers en mer et a instamment demandé à ce que des solutions soient apportées aux personnes concernées.

Recherche de solutions pour les situations de réfugiés prolongées

La « Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans destinée à soutenir le rapatriement volontaire, l'intégration durable et l'assistance aux pays hôtes » est restée le cadre primordial pour l'apport de solutions au déplacement afghan. Compte tenu du conflit en cours dans le pays et de la capacité d'absorption limitée de ce pays, le HCR n'a pas encouragé le retour des réfugiés en Afghanistan. Toutefois, conformément à son mandat,

l'Organisation a fourni une assistance aux personnes qui choisissaient de rentrer. Plus de 42 000 réfugiés ont opté pour cette solution depuis le début de l'année.

En juillet 2017, une délégation de 160 réfugiés afghans s'est rendue du Pakistan en Afghanistan pour demander au gouvernement de mettre en place des mesures favorables au retour, y compris concernant les terres, l'emploi, les abris, la santé et l'éducation. Les données du suivi du HCR basé sur la protection en Afghanistan ont aidé à tenter de résoudre les problèmes de protection dans le pays, soutenu la transition entre l'assistance humanitaire et le travail de développement et servi de base aux activités de réintégration dirigées par le gouvernement.

Lors de sa mission en Asie du Sud-Est en juin 2017, le Haut Commissaire a plaidé pour un soutien régional accru afin d'aider le Gouvernement du Myanmar à mettre en place des solutions pour lutter contre les causes profondes du déplacement en fournissant une protection temporaire aux réfugiés et en échangeant les bonnes pratiques en matière de coexistence pacifique, de développement inclusif et de prévention et de réduction des cas d'apatridie. Au Myanmar, le Haut Commissaire et le Conseiller d'État du Myanmar sont convenus que les retours de réfugiés dans le pays devaient être volontaires et viables.

Plus de 880 réfugiés sri-lankais ont regagné le Sri Lanka depuis le début de l'année, dans le nord et l'est du pays pour beaucoup. Le personnel du HCR a accueilli chaque famille de rapatriés à son arrivée et a fourni des subventions en espèces pour le transport, la réintégration et les articles domestiques de première nécessité. L'Organisation a également effectué un suivi de la protection dans les régions de retour, dont les résultats ont pu servir de base aux actions de plaidoyer.

En soutien aux voies d'admission complémentaires, le Gouvernement japonais a annoncé en mai 2016 que 150 Syriens seraient admis afin de préparer un diplôme de master dans les universités japonaises au cours des cinq prochaines années à compter de 2017. L'« Initiative japonaise pour le futur des réfugiés syriens », mise en œuvre par l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) avec le soutien du HCR, accordera des bourses à 100 réfugiés syriens. Le programme de bourses existant géré par le Ministère de l'éducation, de la culture, des sports, de la science et de la technologie offrira des places à 50 autres réfugiés syriens. Dans le cadre de l'initiative de la JICA, 19 étudiants, qui seront accompagnés par 17 membres de leur famille en tout, ont été sélectionnés pour 2017. Le processus de sélection pour 2018 est en cours.

Assurer la protection et trouver des solutions durables pour les déplacés internes

On comptait 1,8 million de déplacés internes en Afghanistan fin 2016. Le HCR a continué à fournir une assistance d'urgence aux personnes nouvellement déplacées, y compris en aidant 15 000 familles à se préparer pour l'hiver. Avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), l'Organisation a mis en place une centrale d'appel interorganisations pour renforcer l'accès des déplacés internes et des populations d'accueil à l'information, aux services et à l'assistance humanitaire

Un total d'environ 375 000 déplacés internes relevaient de la compétence du HCR au Myanmar fin 2016. L'intensification des combats entre les groupes armés non étatiques et l'armée du Myanmar dans les États de Kachin et de Shan depuis août 2016 a provoqué de nouvelles vagues de déplacement et de graves problèmes de protection. Plus de 99 000 déplacés internes vivent dans 150 camps ou zones d'installation analogues à des camps dans l'État de Kachin, ceux qui se trouvent dans des régions isolées dépendant des organisations humanitaires pour couvrir leurs besoins essentiels. Dans l'État de Rakhine, le HCR a continué à fournir une protection et une assistance aux 120 000 personnes déplacées par les violences intercommunautaires qui se sont déroulées en 2012.

Si plus de 186 000 déplacés internes au Pakistan sont rentrés dans leur lieu d'origine entre janvier et août 2017, 266 000 personnes sont toujours déplacées à l'intérieur. Les interventions du HCR dans le pays ont mis l'accent sur la protection, le plaidoyer et le renforcement des capacités pour les fonctionnaires gouvernementaux.

Au Sri Lanka, le gouvernement a adopté une politique nationale sur les solutions durables pour les déplacements liés à un conflit en août 2016. Conformément à cette politique, le Sri Lanka s'est engagé à relocaliser les déplacés internes des centres d'accueil aux zones de réinstallation, les terres situées sur des zones de haute sécurité étant progressivement libérées pour faciliter les retours.

Réduire et prévenir l'apatridie et protéger les apatrides

S'appuyant sur les progrès accomplis les années antérieures, les États de la région ont continué à prendre des mesures concrètes pour prévenir et réduire les cas d'apatridie, souvent avec l'appui du HCR et de la société civile. L'Organisation est toujours déterminée à renforcer son engagement auprès des États et autres partenaires pour atteindre les objectifs de sa campagne #J'appartiens, visant à mettre fin à l'apatridie d'ici à 2024.

En accord avec cette campagne, le Gouvernement thaïlandais a avalisé l'objectif « zéro apatride » dans le pays d'ici à 2024. Le gouvernement a informé le HCR qu'entre 2012 et juillet 2017, plus de 30 000 apatrides avaient acquis la nationalité thaïlandaise. En décembre 2016, le Conseil des ministres thaïlandais a adopté des orientations et des mesures qui pourraient conduire 80 000 enfants et jeunes adultes apatrides supplémentaires à obtenir la nationalité.

Avec un partenaire de la société civile, le HCR a aidé plus de 1 800 apatrides à demander et à obtenir la nationalité malaisienne. En avril 2017, le premier ministre a lancé le « plan directeur indo-malaisien », qui a été élaboré en consultation étroite avec la société civile et vise à « résoudre les problèmes de l'apatridie et de documents » pour les personnes d'origine indienne vivant en Malaisie dans les cinq ans à compter du début de sa mise en œuvre, la priorité étant accordée aux solutions pour les enfants et les jeunes.

Plus de 6 000 personnes ont aussi vu leur nationalité confirmée par une opération tripartite d'enregistrement menée par le HCR et les Gouvernements de l'Indonésie et des Philippines. En outre, le Viet Nam a commencé à réviser sa loi sur la nationalité de 2008, y compris en étudiant si des améliorations pourraient être apportées pour prévenir et réduire les cas d'apatridie.

En juillet 2017, le HCR a organisé une séance d'information sur la citoyenneté, l'apatridie et les normes internationales pour les membres du parlement du Myanmar. Par ailleurs, HCR a travaillé avec les organisations de la société civile afin d'améliorer l'étude et l'identification des groupes exposés à l'apatridie.

En Asie centrale, en particulier au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Tadjikistan et au Turkménistan, 29 000 apatrides au total avaient acquis la citoyenneté ou vu leur nationalité confirmée entre 2014 et juillet 2017. En juillet 2017, le Kazakhstan a adopté une nouvelle loi en vertu de laquelle les Kazakhs pourraient se voir retirer leur nationalité s'ils étaient reconnus coupables de divers crimes, principalement liés au terrorisme. Un projet de loi similaire est actuellement à l'étude au Kirghizistan. L'Ouzbékistan continue d'être le pays ayant la plus importante population d'apatrides en Asie centrale, avec plus de 86 000. Un réseau de praticiens chargés d'assister les personnes apatrides a été mis en place en 2016.

Au niveau régional, la Commission de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour la promotion et la protection des droits des femmes et des enfants a adopté un projet de trois ans en octobre 2016 qui étudiera les questions de documents et de nationalité des femmes et des enfants des pays de l'ASEAN. Le mois suivant, les organisations de la société civile, appuyées par le HCR et d'autres partenaires, ont organisé

une conférence régionale sur l'apatridie au cours de laquelle le Réseau Asie-Pacifique sur l'apatridie a été lancé.

De plus, le HCR a continué à aider les États à mettre en œuvre la « Déclaration ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil » (CRVS), qui a souligné l'importance de la lutte contre les disparités dans la couverture de l'enregistrement des faits d'état civil, y compris pour les demandeurs d'asile, les réfugiés et les apatrides. Le HCR a également aidé la Banque mondiale à élaborer un module d'apprentissage en ligne sur les réfugiés, les déplacés internes, les apatrides et le CRVS. Ce cours a été lancé en République de Corée en juin 2007.

C. Information financière

Le budget révisé approuvé par le Comité exécutif en octobre 2016 pour la région Asie-Pacifique pour 2017 était de 544,9 millions de dollars E.-U. et n'a pas été modifié depuis. Le financement pour les années futures reste incertain car un certain nombre de donateurs majeurs ont réorienté leurs fonds vers de nouvelles crises hors de la région. Les budgets d'aide à l'étranger ont également été réduits dans plusieurs pays en réponse à des évolutions de la situation intérieure. Comme il est improbable que ces tendances s'inversent dans un proche avenir, le HCR a entrepris un certain nombre d'opérations d'établissement de priorités et continuera à mettre l'accent sur les manières novatrices de s'engager auprès des États et d'autres partenaires pour fournir une protection et une assistance aux personnes relevant de sa compétence. Au 31 juillet 2017, les contributions volontaires affectées à des opérations du HCR en Asie et dans le Pacifique s'élevaient à 145,1 millions de dollars E.-U.
